

ARRETE DU MAIRE

N°A.116/2024

REGLEMENTATION PROVISOIRE  
DU STATIONNEMENT ET  
DE LA CIRCULATION  
NOËL A SAINT-MEMMIE  
SPECTACLE PYROTECHNIQUE  
Samedi 07 Décembre 2024

**LE MAIRE DE SAINT-MEMMIE,**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 au L2213-6,*

*VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1, L411-6, L411-7, R110-2, R311-1, R411-2 à R411-8, R417-1 à R417-13,*

*VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses modificatifs),*

*Considérant que la manifestation « NOEL à SAINT-MEMMIE » organisée par la Mairie de Saint-Memmie se déroulera le **SAMEDI 07 DECEMBRE 2024**, sollicitant des mesures de sécurité lors de l'évènement, **AVENUE LE CORBUSIER** (dans sa portion entre le rond-point rue de Poix / Avenue le Corbusier ainsi que le rond-point avenue le Corbusier / Avenue Jacques Simon), **AVENUE JACQUES SIMON** (dans sa portion comprise entre la rue des Déportés et le rond-point avenue Jacques Simon / Avenue le Corbusier.*

*Considérant la nécessité de réglementer provisoirement la circulation des véhicules ainsi que celle des piétons pendant la manifestation.*

*Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes les mesures propres à éviter, tout accident ou incident.*

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** –En raison de la manifestation « NOËL à SAINT-MEMMIE », la circulation et le stationnement seront modifiés le samedi 07 Décembre 2024 de la manière suivante:

**PARKING HOTEL DE VILLE :** Le stationnement sera interdit du Vendredi 06 Décembre à partir de 8 H 00 au Samedi 07 Décembre 2024 jusqu'à 23 H 00.

- Le square de l'Hôtel de Ville à hauteur du Rond-Point Avenue Le Corbusier / Avenue Jacques Simon sera fermé au public ainsi que le jardin de l'Hôtel de Ville le **samedi 07 Décembre 2024 de 10 H 00 à 21 H 00.**
- La circulation sera interdite, Avenue Le Corbusier, dans sa portion comprise entre le Rond-Point Avenue Le Corbusier / Rue de Poix et le Rond-Point Avenue Le Corbusier / Avenue Jacques Simon, le **samedi 07 Décembre 2024 de 08 H 00 à 23 H 00.** L'accès piétons sera conservé durant toute la journée.
- La circulation sera interdite, Avenue Jacques Simon, dans sa section comprise entre la rue des Déportés et le rond-point Avenue le Corbusier / Avenue Jacques Simon, le **samedi 07 Décembre 2024 de 16 H 30 à 21 H 00.**
- Le stationnement et la circulation seront **INTERDIT** sur le parking de la rue des Maquisards le **samedi 07 Décembre 2024 de 16 H 30 à 21 H 00.**

- **La circulation sera INTERDITE rue des Maquisards le samedi 07 Décembre 2024 de 16 H 30 à 21 H 00. (Dans le sens rue des Maquisards vers la rue des Chalettes).**
- **La circulation sera interdite, rue Cabart et rue du Moulin, le samedi 07 Décembre 2024 de 16 H 30 à 21 H 00.**

**ARTICLE 2** – Une pré-signalisation et une signalisation appropriées seront mises en place par les services de la Ville de Saint-Memmie.

**ARTICLE 3** - L'accès des véhicules de Police, d'Incendie et de Secours devra impérativement être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** - Les véhicules gênants seront enlevés et dirigés vers la fourrière, conformément aux dispositions de l'article 37-1 du Code de la Route.

**ARTICLE 5** - Les agents de la Force Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la loi et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Châlons-en-Champagne,
- Monsieur le Médecin Chef du SMUR,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
- Monsieur le Directeur SITAC BUS,

**ARTICLE 6** - Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A SAINT-MEMMIE, LE 27 NOVEMBRE 2024

Le Maire,  
  
Sylvie BUTIN